

Sommaire



Vie municipale



Vie culturelle



DOSSIER:
les activités de nature



Vie associative



Environnement



Vie économique



Au-delà de notre commune

Mairie de Lavau-sur-Loire

Tél. 02 40 56 10 26

accueil@lavau-sur-loire.fr

Horaires ouverture de la Mairie

Mardi, mercredi, vendredi

de 15 h 00 à 18 h 00

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

(sauf juillet/août)

Directrice de la publication :

Claire TRAMIER, maire

Comité de rédaction : les membres

de la commission Communication

Création impression :

LE SILLON/Groupe IMPRIGRAPH - Savenay

Encres sans solvant

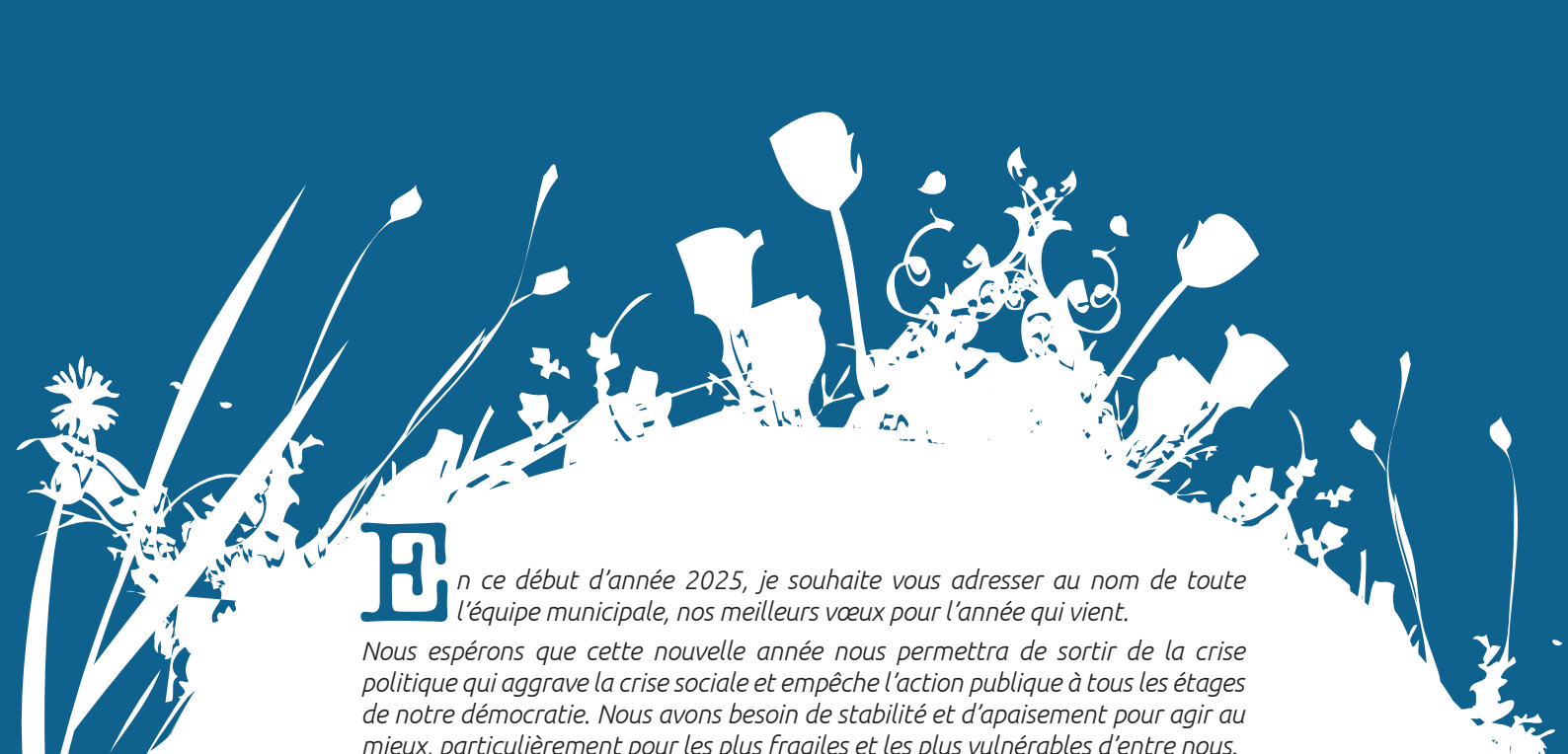
N° dépôt légal : 2746



En couverture : Venise en basse Loire - Lavau sur Loire

Aquarelle de Yves Aubry

Remerciements au peintre qui a offert son œuvre à la commune.
Vous pouvez admirer l'original dans l'espace accueil de la mairie.



En ce début d'année 2025, je souhaite vous adresser au nom de toute l'équipe municipale, nos meilleurs vœux pour l'année qui vient.

Nous espérons que cette nouvelle année nous permettra de sortir de la crise politique qui aggrave la crise sociale et empêche l'action publique à tous les étages de notre démocratie. Nous avons besoin de stabilité et d'apaisement pour agir au mieux, particulièrement pour les plus fragiles et les plus vulnérables d'entre nous.

Notre équipe municipale continue à œuvrer avec les habitant.es pour faire de Lavau-sur-Loire une commune où il fait bon vivre et où le lien social, la solidarité et le dynamisme ne sont pas que des mots.

Comme chaque année, les membres du CCAS sont allés à la rencontre de nos anciens pour leur apporter un colis rempli de douceurs et de bonnes choses. Ce geste de solidarité en direction de nos aînés, permet également de passer un moment avec eux.

L'année 2024 a vu la réalisation de nombreux projets: Finalisation des travaux de réaménagement de notre bourg avec la dernière tranche de travaux sur le Port, concrétisation des projets du conseil municipal des enfants avec le traçage de nouveaux jeux de cour et la plantation d'un tilleul dans la cour de l'école, la finalisation du marché de travaux pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire et de la restauration scolaire, ainsi que celle de la mairie qui verra également un réaménagement de l'espace d'accueil. Les travaux seront réalisés au cours de ce premier trimestre 2025. Un partenariat avec l'ALJ (association loisirs jeunesse) de Savenay, le SBVB (Syndicat du bassin versant du Brivet) et l'association Transmad a permis à une dizaine de jeunes du territoire de participer à un chantier d'entretien de nos fossés et cours d'eau et d'être ainsi sensibilisés à la nécessité de préserver notre ressource en eau. Qu'ils en soient sincèrement remerciés. Enfin, la démarche participative sur la réflexion autour des futurs usages du café associatif, des garages, du chemin des roseaux et de ses abords a réuni mobilisé plusieurs d'entre vous au cours de rencontres avec Maurane et Alice, urbanistes du « Facteur Urbain » et a abouti à des propositions d'aménagement qui vont permettre de poursuivre ce projet.

Et bien sûr l'année 2024 a vu de nombreuses manifestations dont la Grande Fête du Port qui a réuni toutes les associations pour trois jours de fêtes et de convivialité au cours desquelles nous avons inauguré notre bourg réaménagé et accueilli nos amis de Sainte-Eulalie. Des liens se sont créés, des lavausiens sont partis en vacances à Sainte-Eulalie et nous allons poursuivre ce jumelage en 2025. La fête des enfants, la rando du PVCL (à Pied à Vélo pour Cheminer à Lavau), la fête de rentrée « Moules-frites » du Comité des fêtes ainsi que le « Lavau vintage camp » ont réuni un public toujours nombreux.

Merci à toutes celles et ceux, agents de la commune, élu.es, bénévoles qui agissent pour le bien de tous et l'intérêt général.

Très belle année 2025, profitez de tous les petits moments de bonheur et de joie avec vos proches!

Claire Tramier
Maire



Comptes rendus des conseils municipaux

Voici un résumé des comptes rendus. Leur intégralité est à retrouver sur le site internet de la commune, à la rubrique **Vie Citoyenne > Le conseil municipal > Comptes rendus**.

Conseil municipal du 18 septembre 2024

- **Couverture prévoyance en faveur des agents :** échange autour de la mise en place de la convention de participation à la prévoyance pour les agents de la commune, suite à la consultation engagée par le CDG44 pour l'ensemble des adhérents. Une délibération sera à prendre avant le 30/11/2024 pour confirmer le choix de la commune concernant la garantie envisagée. Après discussion, le choix se portera probablement sur une garantie de base à 90 % et une prise en charge employeur au taux minimum légal de 50 %.
- **Référent déontologue pour les élus locaux :** selon le Code général des collectivités territoriales (CGCT), un élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local. L'AMF 44 a constitué une liste de référents déontologues que le conseil municipal a désignée pour une durée de trois ans.
- **Conventionnement avec l'épicerie associative :** approbation de la Convention de mise à disposition d'un local communal (« local ancien ») à l'association participative Épicerie de Lavau-sur-Loire. Cette association lavausienne a pour objet la mise en œuvre de pratiques collectives, participatives et alternatives favorisant le lien social, l'expression de la citoyenneté active et le développement de l'économie locale et solidaire sur le territoire. Ces pratiques sont principalement liées à la consommation alimentaire.
- **Demandes d'achats de parcelles :** approbation de la vente à l'euro symbolique de 2 Parcelles non cadastrées appartenant à la commune jouxtant les parcelles ZP15 (bordure de route) et ZP 137. Pour la parcelle cadastrée ZP 24, appartenant à la commune, comportant un hangar construit par le riverain, des éléments complémentaires sont nécessaires avant décision (évaluation des accès et exploitation des parcelles environnantes)
- **Élargissement du périmètre du Parc National Régional de Brière :** les élus du Parc ont souhaité engager un dialogue territorial afin de partager l'intérêt des communes à intégrer le périmètre d'étude de la révision de la charte. Les nouvelles orientations s'appuient sur l'échelle des bassins versants, notamment celui du Brivet et pourraient intégrer la commune de Lavau-sur-Loire. Cette première étape de révision constitue une opportunité de réflexion, le calendrier prévisionnel d'élaboration s'échelonnant de 2024 à 2029.
- **Candidature à la désignation Réserve de Biosphère de l'Unesco :** participer au projet est une opportunité de s'inscrire dans une dynamique collective et de valoriser engagements et actions en faveur du développement durable. La Réserve de Biosphère n'appelle pas de participation financière complémentaire de ses membres pour son fonctionnement. Le conseil municipal Prend acte du périmètre de projet arrêté à 39 communes, comprenant des espaces maritimes et estuariens, Se prononce favorablement sur le projet de « Réserve de biosphère entre Loire et Vilaine, des marais aux marées » du programme MAB de l'UNESCO, Soutient la candidature déposée par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière, Approuve et signe la candidature en tant qu'élu ou porte-parole des communautés vivant dans l'aire de transition, Délibère favorablement pour que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Brière soit identifié comme « coordinateur local » pour assurer l'animation nécessaire à la vie d'un tel label pour le territoire, à l'échelle locale, et aux niveaux national et international.

Conseil municipal du 14 octobre 2024

- **Constitution de la commission d'appels d'offres – marché de travaux 2024 :** réunion de la commission prévue le mercredi 6 novembre 2024 en mairie
- **Rapport d'activité de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon :** le conseil municipal, à l'unanimité prend acte du rapport d'activité 2023 et n'appelle pas à remarque particulière.
- **Rapport annuel Atlantic'eau sur le prix et la qualité de l'eau :** le conseil municipal, à l'unanimité prend acte du rapport annuel 2023 Atlantic'eau et n'appelle pas à remarque particulière.

- **Projet archivage:** la réglementation impose aux communes la mise en place d'un inventaire des archives et un mode de gestion respectant les codes en vigueur. La salle des archives n'a bénéficié d'aucun tri depuis sa création et le mode de conservation des documents n'est pas optimum. Du 21 au 25 octobre 2024, il est prévu de faire un premier recensement du contenu, de trier et de mettre de côté ce qui n'est plus utile. Le travail se poursuivra d'ici la fin d'année pour créer le répertoire d'archives et poursuivre l'inventaire.
- **Fresque amicale laïque:** l'amicale laïque autofinance l'installation d'une fresque (1,20 m x 7 m) reprenant les peintures réalisées par les enfants lors de l'inauguration du port. Le conseil municipal donne l'autorisation à l'amicale laïque d'installer cette fresque et leur laisse le choix de l'emplacement, après en avoir informé la mairie.
- **Eaux / zonage:** un groupe d'acteurs locaux mène un travail sur les enjeux des zones humides à urbaniser. Intégré au PLUI, il y a peu de marge de manœuvre et une capacité de construction réduite. Un temps d'échange entre élus sera proposé sur ce sujet.
- **Plantation d'un tilleul** dans la cour de l'école maternelle, suite à la décision du conseil municipal des enfants. Devis accepté d'Atlantic pépinières, installation prévue le 6 novembre en début d'après-midi.
- **Demande de subvention tardive** de la part du Café Couture. Prise en compte à titre exceptionnel (première année avec une date limite).

Conseil municipal du 18 novembre 2024

- **Démission du conseil municipal** de M^{me} Ghislaine Chanteau
- **Point sur la constitution de la commission d'appels d'offres - marché de travaux 2024 rénovation énergétique:** le 6 novembre 2024, le bureau de maîtrise d'œuvre a étudié les offres reçues. Sur les 7 lots, le lot « menuiseries intérieures bois » n'a pas trouvé preneur. Une relance sur l'offre seule a été effectuée avec une date limite de dépôt au 29/11/2024. L'estimation du coût du marché initial est respectée (143 000 € HT). Calendrier des travaux : 6-7 semaines en mairie à partir de début janvier / 2 semaines à l'école (en février ou avril 2025).
- **Rapport annuel du service déchets de la Communauté de Communes:** le conseil municipal, à l'unanimité prend acte du rapport d'activité 2023 et n'appelle pas à remarque particulière.
- **Adhésion couverture prévoyance en faveur des agents:** en conseil municipal de septembre, les élus ont fait le choix d'opter pour l'adhésion à Collecteam avec souscription de la garantie de base à 90 % et une prise en charge employeur au taux minimum légal de 50 %. Vu l'avis défavorable du collège des représentants du personnel du 11/10/2024 et du 08/11/2024, il est nécessaire pour les membres du conseil municipal de voter une nouvelle fois, le maintien ou la modification de la prise en charge. À l'unanimité, les membres du conseil municipal maintiennent leur choix.
- **Décisions modificatives budgétaires** (voir compte-rendu sur le site internet de la commune).

État civil

NAISSANCES

- CLAUDE Louca Mari le 25 juillet 2024 - La Garenne
- VAILLANT Paola - 30 août 2024 - Allée des Angéliques
- FLON Alex - 10 septembre 2024 - Allée des Angéliques

MARIAGE

- SORIN Mickaël et SOURISSEAU Audrey - 21 septembre 2024
- BOYER Gaëtan et MESSU Hélène - 9 novembre 2024

DÉCÈS

- LECUREUIL Sébastien - 25 septembre 2024 - Rue des Cigognes
- MIRAMONT Marcelle - 3 octobre 2024 - Rue des Grands Courtils
- BATTIN née TERRIENNE Marie Josèphe - 17 décembre 2024 - Bellevue

Petit abecedaire du « bien vivre lavausien »

Chacun d'entre nous peut contribuer à faire de Lavau-sur Loire une commune où il fait bon vivre, en respectant tout simplement son voisin, son environnement, son village et sa commune.

Certaines règles feront peut-être sourire nos lecteurs. Si elles sont toutefois rappelées ici, c'est précisément parce qu'elles ne sont pas toujours mises en œuvre.



comme Animaux

La divagation des animaux domestiques est interdite (Articles L. 211-19-1 et L. 211-23 du Code Rural). Chaque propriétaire est responsable de son animal de compagnie.

Les propriétaires de chiens ont l'obligation de ramasser les déjections de leur animal dans l'ensemble des espaces du bourg, particulièrement la place de l'Église et la place du Port.

Merci de ne pas nourrir les chats sauvages dans le bourg: comme ils ne sont pas stérilisés ils prolifèrent. Si vous nourrissez un chat, vous devez veiller à vous en occuper et à le maintenir en bonne santé.



comme Busage

Le maintien des fossés à ciel ouvert doit rester une priorité de manière à limiter au maximum l'imperméabilisation des sols, en évitant de canaliser les fossés de manière systématique, afin de maintenir une capacité de stockage des eaux pluviales.

Les demandes de busage se limiteront à l'accès nécessaire aux propriétés et font l'objet d'une

demande d'autorisation délivrée en mairie.

Conformément à la loi, les busages créés par un propriétaire pour desservir sa parcelle sont des réseaux d'écoulement entretenus par celui-ci.

Il revient donc de plein droit à chaque propriétaire d'entretenir ses ouvrages et les abords (2 mètres en aval et en amont) aussi bien en surface (bouchage des trous) qu'à l'intérieur pour permettre le bon écoulement des eaux pluviales.



comme Déchets

La propreté de la commune concerne tous les habitants. Pour maintenir notre cadre de vie, il est nécessaire de jeter ses déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

La collecte est réalisée, une semaine sur deux, les semaines impaires, le vendredi matin. Les containers et les sacs jaunes ne doivent pas être sortis avant la veille au soir, soit le jeudi soir. Après la collecte, les containers vides doivent être ramassés dans la journée. Merci de ne pas les laisser sur la voie publique.

Les informations concernant des difficultés et/ou des éventuels reports de collecte sont relayées sur

le site de la communauté de communes Estuaire et Sillon (www.estuaire-sillon.fr) et sur l'application mobile gratuite « Panneau Pocket » de la commune de Lavau-sur-Loire (application PanneauPocket sur smartphone). En cas de report de collecte, merci de ramasser vos containers et vos sacs jusqu'à la veille de la prochaine collecte.

Les dépôts sauvages sont interdits. Les objets volumineux doivent être déposés en déchèterie. Les habitants constatant un dépôt sauvage sont invités à le signaler en mairie.



comme Entretien du trottoir

Chacun est responsable de l'entretien de son trottoir ou du devant de son habitation (en campagne). Le balayage et le désherbage des trottoirs sont à la charge du riverain sur toute la longueur de son habitation. En cas d'absence de matérialisation du trottoir ou en campagne, une largeur d'1,5 mètre environ est à prendre en considération.



comme Jardinage

Chaque propriétaire a la charge de l'élagage de ses arbres et de la coupe de ses haies. Les branches ne doivent dépasser ni chez le voisin, ni sur la chaussée.

La coupe de haies et l'élagage ne sont pas recommandés de la mi-mars à la mi-août afin de ne pas



perturber la période de reproduction et de nidification des oiseaux. Le propriétaire doit également débroussailler et entretenir son terrain pour prévenir les risques d'incendie ou la présence de nuisibles.



comme **N**uisances sonores

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit: un aboiement continu, une mobylette qui pétaarde, une musique tonitruante... Tapage nocturne: Entre 22h et 7h du matin, les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe (Code pénal - R 623-2).



comme **Q**uad

La circulation des Quad en campagne doit se faire exclusivement sur les chemins ruraux autorisés à la circulation et dans le respect des usages de chacun (promeneurs, agriculteurs...).



comme **S**tationnement

Le stationnement dans le bourg est autorisé uniquement sur les places destinées à cet effet. Le stationnement sur la place de l'église est donc strictement limité aux places marquées. En cas de besoin, le parking du calvaire n'est que très rarement complet. Attention aux stationnements gênant et dangereux devant l'école maternelle rue de la mairie. Merci

d'utiliser le parking de l'école qui est sécurisé et permet d'accéder au périscolaire, à l'école élémentaire et à l'école maternelle en toute sécurité.



comme **T**ravaux

Pour construire, agrandir, rénover ou simplement faire une clôture ou un abri de jardin, un permis ou une déclaration de travaux est le plus souvent nécessaire. Avant de commencer tous travaux, renseignez-vous à l'accueil de la mairie. Notre église Saint-Martin est classée comme Monument Historique. Tous les travaux concernant les bâtiments (rénovation, menuiseries, ravalement de façade...) situés dans un périmètre de 500 m autour de l'église sont soumis à une autorisation de l'architecte des bâtiments de France (ABF) et à des prescriptions et protections particulières. Des permanences avec l'ABF ont lieu sur la communauté de communes Estuaire et Sillon, renseignements en mairie.



comme **V**itesse

Circulez en respectant les vitesses autorisées dans le bourg et en campagne adaptez votre vitesse aux circonstances et à l'environnement, dans les lotissements roulez le plus lentement possible pour éviter les accidents. Nous constatons régulièrement que la limitation à 30 km/h ainsi que les priorités à droite dans le bourg ne sont pas respectées. La vie d'autrui prime sur toutes les excuses pour aller trop vite en voiture.

La pratique des activités de nature sur notre territoire

La randonnée pédestre et le VTT sont les activités le plus souvent pratiquées en milieu naturel (respectivement 73 % et 78 %).

À cet égard, le département favorise le développement maîtrisé des sports de nature. À cette fin, il élabore un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. Ce plan inclut le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

L'estuaire de la Loire est un site majoritairement agricole, dont les milieux prairiaux, fauchés et/ou pâturés, sont caractéristiques d'une activité agricole. L'ouverture au public peut entraîner des conflits d'usages avec les acteurs agricoles et engendrer de nouvelles problématiques, dont le dérangement du bétail, les difficultés d'accès aux parcelles, les incivilités (...).

L'ouverture d'un site au public, qu'il s'agisse de création de cheminements ou de l'installation de belvédères, peut avoir une in-

cidence forte sur les espèces animales. En effet, certaines espèces d'oiseaux ou de mammifères semi-aquatiques (...), montrent une forte sensibilité au dérangement humain et ont tendance à désertter définitivement les espaces fréquentés. La multiplication de ces ouvrages augmente de fait le dérangement et diminue les espaces d'accueil pour ces espèces sur le site.

La période post-Covid 19 a accentué le besoin de nature et particulièrement pour ses bénéfices sur la santé psychique et physique.

Les acteurs publics se sont saisis de cette thématique et dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des administrés et d'attractivité des territoires, ont investi dans l'accès à la nature. Il est de même pour le développement des déplacements doux, qu'ils s'agissent de trajets domicile - travail ou de cyclotourisme. Ces nouveaux besoins conduisent potentiellement à une augmentation de la fréquentation des chemins existants et/ou à la création de nouveaux cheminements.



Les activités terrestres

Plusieurs structures proposent des sorties nature dans l'estuaire de la Loire: l'ACROLA, la LPO, Bretagne Vivante ou Estuarium par exemple. À Lavau-sur-Loire, le club des randonneurs (association À Pied, à vélo pour cheminer à Lavau (PVCL)) se réunit régulièrement le vendredi pour arpenter nos chemins de randonnées sur notre commune.

Le cyclotourisme est également très développé en Loire-Atlantique et sur l'estuaire de la Loire. Le parcours « La Loire à vélo » est un parcours interrégional le long de la Loire. Il longe le fleuve et emprunte plusieurs types de chemins (routes, sentiers, etc.). Depuis l'été 2024, La Vélidéale passe également à Lavau. Un label « Accueil Vélo » est mis en

place pour les professionnels qui le souhaitent.

Par ailleurs, plusieurs zones de géocaching se situent dans l'es-

tuaire, notamment aux alentours de Couëron, de Savenay, Frossay et bien sûr Lavau-sur-Loire.

Échelons et dispositifs	Espaces protégés	Objectifs
International: - Convention de Ramsar 1971	Lac de Grand-Lieu, marais salants de Guérande	Protéger les zones humides d'importance internationale.
Européen: - Réseau Natura 2000 : zones de protection spéciale (ZPS) issues de la directive Oiseaux (1979); zones spéciales de conservation (ZSC) issues de la directive Habitats (1992)	Marais de Donges, estuaire de la Loire, Grande Brière...	Préserver les espèces et les habitats menacés sur le territoire européen, tout en les faisant coexister de façon équilibrée avec les activités humaines.
Français: - Parc naturel régional	Grande Brière	Protéger, aménager.
- Réserve naturelle nationale et régionale	Lac de Grand-Lieu, Grande Brière...	Interdire toute action susceptible de nuire au développement de la faune et de la flore.
- Réserve de chasse	Lac de Grand-Lieu, estuaire de la Loire	Protéger les milieux des oiseaux migrateurs et contribuer au développement durable de la chasse.
- Arrêté de biotope	L'Angélique de l'estuaire	Protéger des espèces.
- Conservatoire du littoral	1900 hectares	Sauvegarder le littoral.

Les activités nautiques

Outre les particuliers qui peuvent naviguer sur la Loire, des croisières entre Nantes et Saint-Nazaire sont proposées par la société Marine et Loire Croisière. La croisière de 2h30 prévoit notam-

ment une présentation du patrimoine de l'estuaire de la Loire: portuaire, industriel, naturel ou encore les œuvres de l'estuaire.

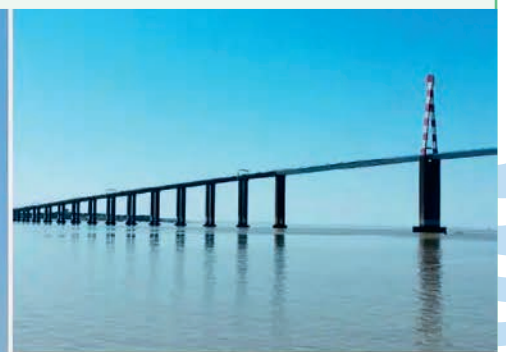
La centrale électrique d'EDF propose également des croisières sur la

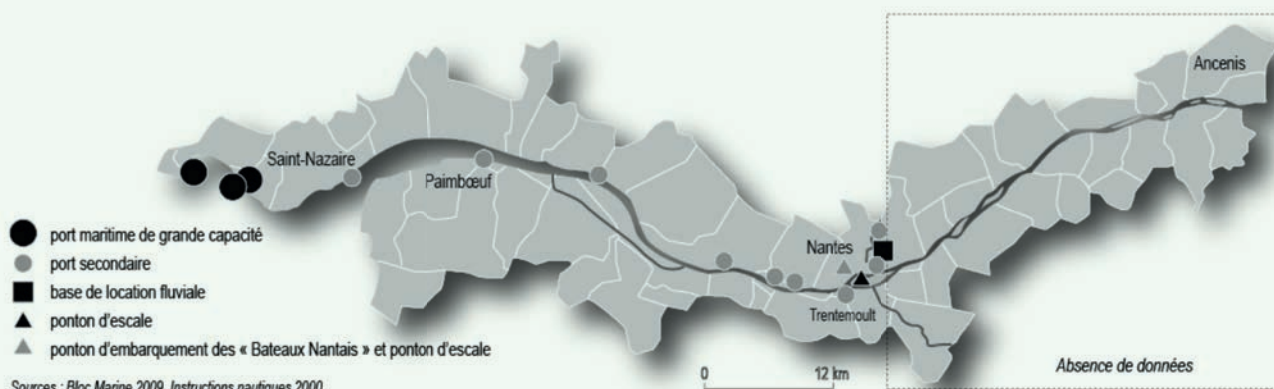
période estivale, comme le voyage à Nantes ou autres croisiéristes.

L'objectif est de sensibiliser les visiteurs sur les activités ligériennes et de découvrir un fleuve sauvage et époustoufflant.



ESTUAIRE
NANTES ↔ SAINT-NAZAIRE
LE PAYSAGE, L'ART ET LE FLEUVE
ON VOUS RACONTE...





Différents ports estuariens

Port	Accès	Type et nombre de places
La Baule Le Pouliguen	port en eau avec seuil	830 places sur ponton dont 30 visiteurs
Pornichet (port d'échouage)	port d'échouage non balisé la nuit	450 places sur bouée dont 21 visiteurs
Pornichet/La Baule	accès permanent	1 150 places sur ponton dont 150 visiteurs
Saint-Nazaire	écluse	pas d'accueil d'escale de plaisance
Paimboeuf	port découvrant	bouée
Cordemais	port découvrant	60 places + 120 places en port à sec privé
Couëron	port découvrant	36 places sur pontons dont 3 visiteurs
Basse-Indre	port découvrant	petit ponton
Haute-Indre	port découvrant	4 pontons avec catways
Trentemoult	port découvrant	24 places sur ponton
ponton des chantiers	de mi-septembre à début mai, toujours en eau	6 places
ponton de l'aiguillon	de mi-mai à mi-septembre, toujours en eau	ponton de 144 m de long
Port de l'Erdre	écluse Saint-Félix	40 places sur pontons
Bras de Pirmil	accès permanent	bouées

La navigation

La navigation intérieure est régie par les articles L. 4200 à L. 4274-18 du code des transports. Il est par exemple obligatoire pour les navires de plaisance de détenir du matériel d'armement et de sécu-

rité défini par arrêté ministériel à bord.

Par ailleurs, le port de Nantes Saint-Nazaire encadre la navigation sur l'estuaire de la Loire, depuis l'embouchure jusqu'à l'île de

Nantes. Il a un pouvoir de police et assure des missions de sûreté et de sécurité. Le règlement particulier de police du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire est approuvé par arrêté préfectoral.

En savoir plus

Sur cette page internet, découvrez un témoignage d'une sortie en bateau sur l'estuaire de la Loire
<https://petitsbateauxligériens.blog4ever.com/articles/ouvrages-collection-la-loire-des-hommes-et-des-bateaux>

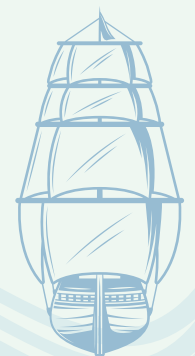
Sur cette page internet, découvrez les embarcations traditionnelles ligériennes.

<https://petitsbateauxligériens.blog4ever.com/articles/ouvrages-collection-la-loire-des-hommes-et-des-bateaux>

Liste des bateaux protégés en Pays de la Loire, attachés aux ports de l'estuaire de la Loire

NOM	Date de protection	Port d'attache
Barque préhistorique (Musée Dobrée)	12/05/1956 classé MH	Musée Dobrée
BELEM	27/02/1984 classé MH	Nantes
LECHALAS	07/05/1986 classé MH	Nantes
MAILLE-BREZE	28/10/1991 classé MH	Nantes
VAPASTROPVITE	24/09/1993 classé MH	Saint-Nazaire
FAREWELL	27/05/2005 classé MH	Nantes
LE CHANTENAY	26/03/2013 classé MH	Nantes
LE GOELAND	31/05/2014 inscrit	Nantes
INO	17/05/2019 inscrit	Rezé
L'IMPREVU (ex EMILE PARAF)	En cours de protection	Nantes
ponton-embarcadère fluvial des anciens roquios de Nantes	En cours de protection	Nantes

Zone de navigation réglementaire



Limite Transversale de la Mer (LTM)

Limite de Salure des Eaux (LES)

Limite des Affaires Maritimes (LAM)

DOMAINE	DOMAINE PUBLIC MARITIME	DOMAINE PUBLIC FLUVIAL	
NAVIGATION	Zone de navigation exclusivement maritime	Zone de navigation maritime	Navires maritimes venant ou allant à la mer Navires naviguant exclusivement entre la LTM et la LAM
			ZONE DE NAVIGATION EXCLUSIVEMENT FLUVIALE
PÊCHE	Pêche maritime (décret loi 9-01-1852 - art.1)		Bateau avec une autorisation ne dépassant pas la LTM. Capitaine titulaire d'un certificat spécial
			Dérogation pêche à la civelle aux tamis
		Pêche fluviale (code rural art.401 et suivants)	
		LOTS 14 et 15 - Zone 'mixte' où les pêcheurs professionnels maritimes peuvent pêcher avec une licence grande pêche ou anguille jaune	LOT 13

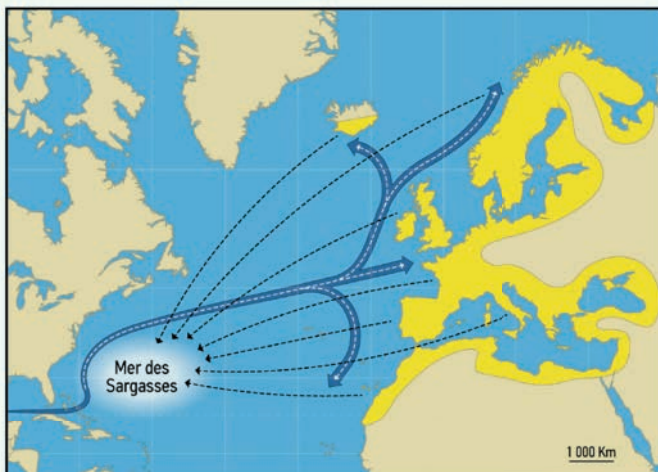
La pêche



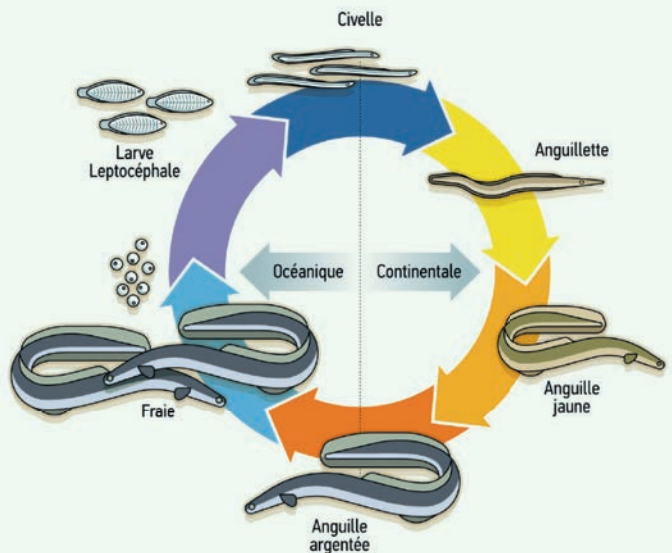
L'estuaire de la Loire est un haut lieu de l'activité halieutique. La pêche professionnelle dans l'estuaire se distingue par la présence de deux zones de pêche (la zone estuarienne et la zone mixte) et par une réglementation particulière. Des poissons migrateurs d'intérêt communautaire font l'objet d'une pêche commerciale: la Lamproie marine, la Lamproie fluviatile, les Aloses (Grande Alose essentiellement). La pêche aux engins et filets (dideaux, verveux, nasses, bosselles, trémail, etc.) y est pratiquée. Ils pêchent notamment l'anguille, la civelle, l'alose, la lamproie, la crevette blanche, la chevrette, etc. Sur la partie fluviale 15 pêcheurs maritimes et 10 pêcheurs fluviaux ont la licence grande pêche per-

mettant notamment la capture d'aloses, muets ou de lamproies. La pêche à l'anguille jaune se pratique au printemps (5 mois) à l'aide d'une nasse à anguille (ou bosselle). La pêche à la civelle se pratique en drossage, à l'aide de tamis de 1,2 m de chaque côté du bateau, de la limite transversale de la mer jusqu'à l'ancienne limite d'inscription maritime située en amont de Nantes, au niveau du pont de Thouaré. On recense une trentaine de pêcheurs (marin et en eau douce) sur l'estuaire de la Loire, de Nantes à Saint-Nazaire, hors pêche à la civelle. Cer-

tains d'entre eux s'établissent au port de Cordemais pour la saison de pêche. Les périodes de pêche sont définies aux articles R. 436-6 à R.436-12 du code de l'environnement. Elles varient selon l'espèce considérée et font l'objet d'un arrêté préfectoral chaque année. En 2022 en Loire-Atlantique, certaines espèces étaient interdites de pêche: saumon atlantique (espèces d'intérêt communautaire), truite de mer et grenouille (à l'exception de la grenouille verte). À l'exception de l'anguille, la pêche professionnelle ne peut s'exercer plus de quatre heures avant le lever du soleil, ni plus de quatre heures après son coucher.



■ Aire de répartition de la population des anguilles européennes
→ Gulf stream et migration des leptocéphales
→ Migration des anguilles argentées



La chasse

De nombreuses associations de chasseurs sont présentes sur le site de l'estuaire de la Loire, dont deux couvrant les plus grands territoires: le Syndicat Intercommunal de Chasse au Gibier d'Eau de la Basse Loire Nord (SICGEBLN) et l'Association de Chasse Basse Loire Sud (ACBLS 44), comptant respectivement 495 et 300 adhérents. La chasse privée est également très présente.

Environ 1200 chasseurs sont actifs sur le site Natura 2000 de « l'Estuaire de la Loire » et deux types de chasses y sont pratiqués: la chasse au gibier terrestre et la chasse au gibier d'eau.

Les techniques de chasse les plus pratiquées sont la chasse devant soi, la chasse à l'affût et la chasse à la passée. On observe également le développement de la chasse à l'arc, notamment dans les zones périurbaines en cas de battue (au sanglier principalement) et pour certaines espèces telles que le ragondin ou le rat musqué.

Par ailleurs, des lâchers de canards colvert sont pratiqués tous les ans par le SICGEBLN et la FDC44 (fédération départementale de chasse de Loire-Atlantique). 2000 à 2500 oiseaux de 8 semaines, élevés en plein air et vaccinés contre le botulisme, sont lâchés dans les différentes zones de chasses.

LE PLAN DE CHASSE

Le plan de chasse prend en compte les orientations du schéma départemental de gestion cynégétique et « détermine le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever sur les territoires de chasse ». Il doit permettre d'assurer un équilibre agricole, sylvicole et cynégétique ainsi que le développement durable des popula-

tions de gibier et la préservation de leurs habitats. Le plan est fixé par le représentant de l'État dans le département, après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, pour une période de trois ans, révisable annuellement pour le grand gibier et pour une année pour le petit gibier. Le président de la fédération départementale de chasse le met en œuvre et fixe les plans de chasse individuels.

LE PRÉLÈVEMENT MAXIMAL AUTORISÉ

Le ministre chargé de la chasse « peut, sur proposition de la Fédération nationale des chasseurs et après avis de l'OFB, fixer le nombre maximal d'animaux qu'un chasseur est autorisé à prélever dans une période déterminée sur un territoire donné ».

Sur l'estuaire de la Loire, plusieurs espèces font l'objet d'un prélèvement maximal autorisé, dont:

- Le pigeon ramier : 20 maximum, par jour et par chasseur.
- Les canards : 10 maximum par jour et par chasseur, dont 5 canards colvert maximum sur les territoires ayant opté pour l'agrainage du gibier d'eau.
- La bécassine des marais : 10 maximum, par jour et par chasseur.

LES DIFFÉRENTES RÉSERVES DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

À l'échelle de l'estuaire de la Loire, neuf réserves réparties sur onze sites entre la Brière au nord et le lac de Grand-Lieu au sud, couvrent une surface de près de 9,500 ha. Elles ont pour mission la protection d'une biocénose ou d'un écosystème. Ce postulat implique une réglementation, propre à chaque Réserve, qui permet d'exclure, de restreindre ou

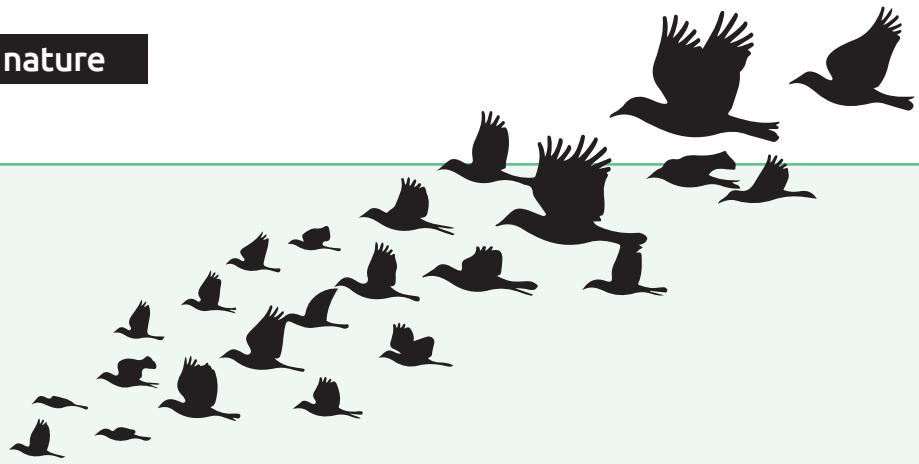
d'organiser les activités humaines sur ces espaces.

Néanmoins, derrière cette appellation se cachent plusieurs types de Réserves: Réserve de chasse et de faune sauvage, Réserve naturelle nationale, Réserve naturelle régionale:

- Réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS)

Les Réserves de chasse et de faune sauvage apparaissent en France au milieu des années 1930 et participent alors à la mise en place des premiers territoires protégés en France. Elles ont un objectif de préservation du capital gibier, mais certaines d'entre elles sont devenues, de part leur gestion, de véritables espaces de protection de la faune et des habitats. La chasse y est interdite et l'accès réglementé. Elles apparaissent dans le paysage estuarien à partir de 1973. On en comptabilise actuellement 6: Réserves du Massereau, du Migron, des Baracons, de Pierre-Rouge, Pellerin/Cordemais et Estuaire Loire. Leur gestion est essentiellement assurée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et le Syndicat Intercommunal de Chasse au Gibier d'Eau





de la Basse-Loire Nord (Syndicat de chasseurs). Ces gestionnaires, en lien avec les agriculteurs notamment, mettent en œuvre des actions de préservation des habitats (entretien des douves, fauche, pâturage...), mais aussi des missions de suivi de la faune sauvage (comptages...).

- Réserve naturelle nationale (RNN)
Depuis 1961, 166 Réserves naturelles nationales ont vu le jour en France. Elles sont créées par l'État (par décret ministériel) et doivent participer à la représentativité du patrimoine environnemental et de la biodiversité à l'échelle nationale. Leur mission est de protéger un espace qui accueille des espèces rares et/ou menacées. Dotées d'une protection juridique forte, elles interdisent toutes activités humaines susceptibles de dégrader ces écosystèmes. Néanmoins, dans bien des cas, des activités traditionnelles comme

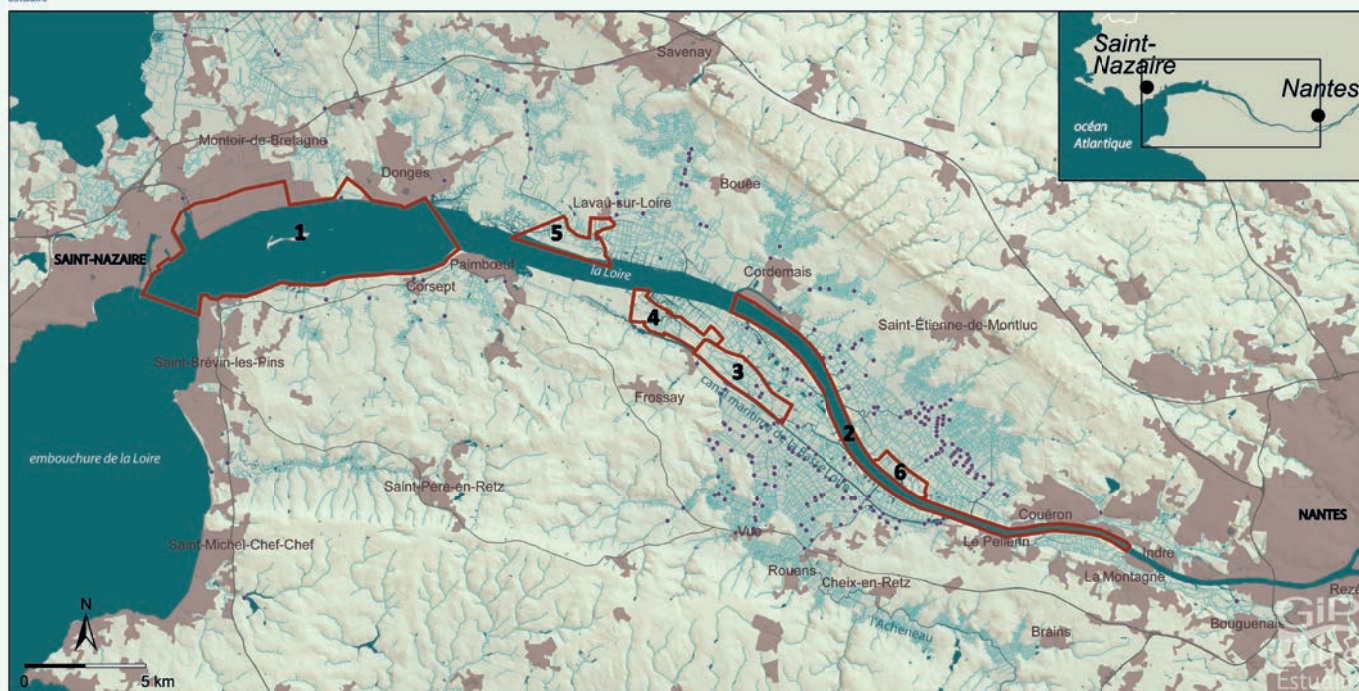
l'agriculture ou la pêche y ont toute leur place (en concertation avec l'organisme gestionnaire de la RNN). Le gestionnaire possède également une mission de sensibilisation, l'accès au site est soit réglementé, soit interdit, auquel cas le public est accueilli à proximité du périmètre protégé. Sur le territoire estuarien, il existe à ce jour 1 RNN de 2,700 ha sur le Lac de Grand-Lieu. Créée en 1980, elle est gérée par la Société nationale de protection de la nature (SNPN).
- Réserve naturelle régionale (RNR)
Ces réserves naturelles régionales, très semblables, en termes de mission et de fonctionnement,

aux RNN, sont nées de la volonté des Conseils Régionaux de se doter d'outils leur permettant de participer à la protection et à la valorisation de leur patrimoine naturel. Datant de 2012, dans une logique de protection à l'échelle régionale et d'intégration des spécificités locales, elles sont au nombre de 126 en France. Sur le territoire estuarien, on en dénombre 2: celle du Lac de Grand-Lieu qui occupe 655 ha et jouxte la RNN et celle de La Grande Brière Molière sur une surface de 835 ha, répartie sur trois sites.



RÉSERVES DE CHASSE DANS L'ESTUAIRE DE LA LOIRE, ENTRE NANTES ET SAINT-NAZAIRE

SEPTEMBRE 2016



Réserve de chasse	Surface en ha
1-Estuaire Loire	3400
2-Pellerin Cordemais	675
3-Massereau	393
4-Migron	290
5-Île de la Pierre Rouge	351
6-Baracons	111

- relief
- surfaces en eau
- espaces urbanisés
- réseau hydrographique
- routes principales
- ouvrages hydrauliques

Sources des données
lit de la Loire en 2008 - GIP Loire Estuaire
surfaces en eau hors Loire - BDTOPO®
réseau hydrographique - BDTOPO®
ouvrages hydrauliques - GIP Loire Estuaire
espaces urbanisés - CORINE Land Cover 2012
routes principales - BDTOPO®
relief - GIP Loire Estuaire, BDTOPO®
réserves de chasse - associations de chasse, ONCFS, GPMNSN

"Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional."

Réalisation : GIP LOIRE ESTUAIRE ©
Pôle "connaissance / diffusion"

Zones humides

La communauté de communes se dote d'un outil de compréhension et de diagnostic de nos zones humides et des éléments structurants le paysage estuarien. Ainsi notre commune a été étudiée pour en sortir de nombreux éléments de réflexions pour les prochaines années pour faire face aux futurs enjeux climatiques. Les inventaires zones humides communaux initiaux ont été réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du premier SAGE Estuaire de la Loire, adopté par arrêté en 2009. Ils ont été menés en 2011 et 2012 sur les anciennes Communautés de Communes Cœur d'Estuaire et Loire et Sillon, qui ont fusionné en 2017 pour former la Communauté de Communes Estuaire et Sillon. Dans le cadre

des réflexions pour la révision du SAGE, une actualisation est apparue nécessaire afin de :

- intégrer les zones humides de sources alimentant les cours d'eau pour mieux les connaître et les protéger (milieux méconnus à l'époque des premiers inventaires);
- homogénéiser le traitement des plans d'eau;
- actualiser les zones ayant fait l'objet d'évolutions depuis le précédent inventaire :
 - destruction de zones humides en raison de projets d'aménagement;
 - création/restauration de zones humides dans le cadre des mesures compensatoires à la destruction de zones humides associées à ces projets.

L'objectif de cet état des lieux est de fournir aux acteurs locaux et décideurs, une description qualitative et quantitative des éléments structurants du paysage ayant :

- un rôle hydraulique;
- un rôle de limitation des transferts de pollutions diffuses vers le milieu;
- un rôle de régulation des écoulements;
- un rôle dans le maintien des sols;
- un rôle écologique (biodiversité, corridors, etc.);
- un rôle de protection climatique et stockage de carbone;
- un rôle patrimonial et paysager;
- un rôle éventuel dans la production d'énergie bois.



Carte n°5 : Les zones humides de la Communauté de Communes
 source : SIG d'Estuaire et Sillon avec données inventaires ZH des SAGEs Estuaire de la Loire et Vilaine

Le geai des chênes par David Hamond

Aujourd'hui, nous allons parler d'un visiteur coloré des jardins, le Geai des chênes.

Comment le reconnaître? À vrai dire c'est plutôt facile: il fait la taille d'une tourterelle mais il est beaucoup plus costaud. Il a une grosse tête avec des stries foncées sur fond clair sur le dessus et surtout une grosse moustache noire qui descend du bec jusqu'au-dessous de l'œil. La majorité de son corps est rose brunâtre, ses ailes sont noires (on le voit surtout en vol) ainsi que sa queue et sur ses côtés il possède de magnifiques plumes bleues à points noirs.

C'est un oiseau curieux par nature et il s'approche volontiers des lieux habités, des parcs et des jardins, surtout ceux qui possèdent de grands arbres et des haies. Bien que facile à observer, il est toutefois toujours sur le qui-vive et reste méfiant, ce qui est normal quand on fait partie de la famille des Corvidés, dont les autres membres ont souvent été persécutés par l'Homme, que ce soit pour les dégâts qu'ils peuvent occasionner aux cultures ou simplement par superstition.

C'est un oiseau inféodé (=habitué) aux milieux boisés. Avec son nom, le «Geai des chênes», on s'en doutait déjà un peu mais il se balade aussi le long des haies pour accéder à d'autres milieux plus ou moins boisés à la recherche de nourriture. Il est répandu dans toute l'Europe.



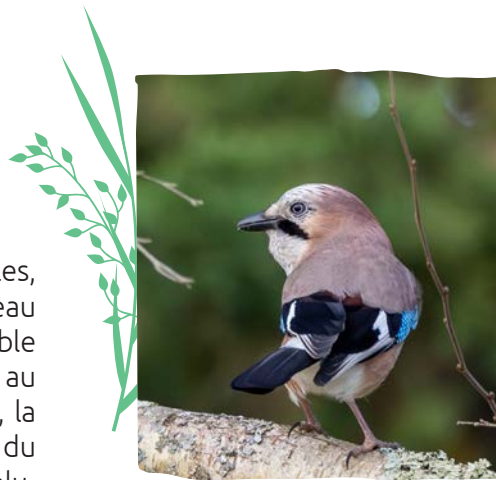
À l'instar de ses cousins, corneilles, corbeaux et pies, c'est un oiseau très intelligent et il est capable d'apprentissage. Par exemple au niveau communication visuelle, la position des ailes, des plumes du dos et d'autres parties de son plumage lui permettent de manifester de manière évidente différents états émotionnels comme l'agressivité, la peur ou la soumission.

Sa communication acoustique est de plus extrêmement développée grâce à de grandes capacités vocales et en particulier l'imitation d'autres oiseaux. Par exemple, il peut imiter des prédateurs comme la Buse variable, l'Épervier ou le Faucon crécerelle ou encore la Chouette hulotte. Il peut aussi imiter des cris d'alarmes d'autres espèces comme le Lorient, la Perdrix ou la Pie bavarde. Cette technique d'imitation est utilisée comme stratégie anti-prédateurs pour protéger les jeunes.

Les couples de Geai des chênes sont monogames et restent souvent unis toute leur vie. Lors de la nidification, le geai défend farouchement un territoire entourant son nid, situé dans un arbre, surtout contre ses congénères. Autant dans les forêts les Geais ont tendance à être plutôt discrets, autant, à la fin de la nidification, il n'est pas rare d'observer les déplacements

de toute une famille très bruyante le long des haies ou dans les arbres de son jardin.

C'est un oiseau omnivore (qui mange de tout), il ne se nourrit pas seulement de glands (qui composent quand même la moitié de son régime alimentaire) mais aus-



si d'autres graines telles que les faines de hêtre, les graines de conifères (en altitude) ou encore des graines de céréales après la moisson. En fin d'été, il se nourrit aussi de fruits tandis qu'au printemps, son régime alimentaire est très varié: insectes de toutes sortes, lézards, amphibiens, et parfois des œufs et des jeunes oiseaux.

Le Geai des chênes est un très bon artisan du reboisement. En effet, c'est un oiseau qui fait des réserves, et, lorsque vous en observerez un dans votre jardin à la fin de l'été avec un gland dans le bec (il peut en transporter plusieurs à la fois dans son jabot), c'est qu'il cherche un endroit adapté pour faire ses propres réserves. Et comme il ne consomme pas tout ce qu'il stocke dans les réserves, les graines finiront par germer et donner de nouveaux arbres. Ne vous étonnez donc pas de trouver un jeune chêne dans votre potager ou au pied d'un arbuste d'ornement alors qu'il n'y a pas de chêne autour. Dans certains endroits, il permet ainsi d'accélérer la reconquête des forêts sur les prairies.

On peut aider le Geai des chênes en lui laissant les glands tombés des chênes pour qu'il puisse venir se servir. Si les glands tombent dans la pelouse et qu'on n'a pas forcément envie de voir pousser une jeune forêt de chênes, il suffit de les ratisser et d'en faire un tas soit dans la haie soit dans un autre endroit qui ne gêne pas. L'hiver le Geai des chênes est un visiteur des mangeoires, surtout celles qui sont assez grandes pour qu'il puisse se poser.

Un guide pour agir et préserver nos cours d'eau

Le bassin versant du Brivet possède de nombreux cours d'eau. 600 km de cours d'eau arpentent ce territoire.



Limites du bassin versant du Brivet



Suite aux politiques de remembrements des années 50 à 70, 90 % des cours d'eau du bassin versant ont été soumis à de profondes restructurations impactant leurs diverses fonctionnalités. Aujourd'hui, ils sont toujours soumis à de nombreuses dégradations qui mettent en péril leur fonctionnement.

Et pourtant ces milieux sont dotés d'une richesse incroyable qui contribue au développement de la biodiversité, à la sécurité alimentaire et au bien-être humain. C'est pourquoi le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) a travaillé sur un guide à destination des habitants pour leur indiquer comment agir pour préserver ces cours d'eau.

« En tant que propriétaire ou locataire riverain de cours d'eau vous avez un rôle majeur à jouer pour améliorer le fonctionnement de ceux-ci et préserver leur bon état. L'entretien des cours d'eau, encadré par le code de l'environnement, doit être mis en œuvre dans le respect des écosystèmes fragiles » indique Eric Provost, président du SBVB.

Ce guide sera distribué par l'entreprise Handirect de Saint-

Herblain et à partir de fin décembre 2024-janvier 2025 dans 2 000 foyers de riverains de cours d'eau du bassin versant du Brivet des communes de Bouvron, Sainte-Anne-sur-Brivet, Saint-Gildas-des-Bois, Campbon, Guenrouet, Savenay et Quilly.

C'est un premier secteur test qui permettra de capitaliser les besoins du territoire plus largement. Il sera également mis à disposition dans les bibliothèques et mairie des 32 communes du bassin versant ainsi que dans les offices de tourisme et accueil des 5 intercommunalités (Cap Atlantique, St-Nazaire Agglo, Communautés de communes de Pontchâteau St-Gildas, estuaire et sillon et Pays de Blain).

Des exemplaires de ce guide sont disponibles à l'accueil de la mairie de Lavau-sur-Loire.

Ce projet est financé dans le cadre du Contrat Territorial Eau 2023-2025 du Bassin Versant Brière Brivet par L'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région des Pays de la Loire et le Syndicat du bassin versant du Brivet.

Contact

Syndicat du Bassin Versant du Brivet

Mattis ROTUREAU,
Technicien Milieux Aquatiques
mattis.rotureau@sbvb.fr
06 10 14 27 04

Mathilde GOALABRE,
Animatrice Bassin Versant
(en charge de la communication)
mathilde.goalabre@sbvb.fr
07 72 32 31 05

5 rue des frères Lumière
44160 PONTCHATEAU
02 40 45 60 92

www.sbvbf.fr

Déploiement du très haut débit

La commune de Lavau-sur-Loire fibrée à 100 %

Pour garantir l'égalité d'accès à internet en centre-ville comme en milieu rural, le Département de Loire-Atlantique fait du numérique un enjeu de développement équilibré des territoires. Il intervient ainsi pour équiper en fibre optique les 300 000 locaux situés en dehors des agglomérations de Nantes, de Saint-Nazaire et de la presqu'île de Guérande, avec l'objectif de raccorder toute la Loire-Atlantique d'ici 2025.

Toute la commune éligible au très haut débit depuis octobre 2024

Les étapes de l'arrivée de la fibre à Lavau-sur-Loire :

- janvier 2023 : lancement des travaux sur la commune.
- juillet 2023 : raccordement des premiers locaux.
- octobre 2024 : 100 % de la commune est éligible au très haut débit. Tous les habitants qui le souhaitent peuvent contracter un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès à internet.

La fibre optique, pour quoi faire ?

Ordinateurs, télévisions, téléphones, tablettes, consoles de jeux... De plus en plus d'objets sont connectés en simultané sur les box internet et nécessitent un débit important. La fibre optique permet de transmettre les données à très grande vitesse et constitue aujourd'hui le réseau qui offre les meilleures performances.

Comment bénéficier de la fibre optique ?

1 / Comparez les offres

La présence des opérateurs sur le réseau peut varier en fonction de votre lieu d'habitation. À vous de les contacter pour vérifier votre éligibilité à leurs offres. Prix de l'abonnement, services associés, durée d'engagement, coûts de

mise en service ou de location de box, frais de résiliations... Plusieurs critères sont à prendre en compte pour trouver l'offre qui correspond le mieux à vos besoins.

2 / Contractez un abonnement

Vous avez trouvé votre fournisseur d'accès à Internet? Une fois votre contrat signé, votre opérateur vous propose alors un rendez-vous pour l'installation. Il est nécessaire que vous soyez présent à votre domicile le jour du rendez-vous.

3 / Raccordez votre domicile

Le jour du rendez-vous, le technicien récupère la fibre devant chez vous et l'achemine à l'intérieur de votre logement. Il vous fournit ensuite le matériel nécessaire (box). La durée d'installation varie en fonction de votre type d'habitation et des travaux nécessaires. Comptez entre 2 et 4 heures.

4 / Profitez de la puissance de la fibre

Navigation sur smartphone, tablette, ordinateur, streaming vidéo, jeux en ligne, visioconférences... Grâce à la fibre optique, vous pouvez dorénavant profiter de tous vos écrans en simultané.

Vous souhaitez raccorder une maison individuelle ?

Pour les maisons déjà construites

La fibre suit le réseau de fils du



téléphone classique. Soit les fils sont visibles et arrivent en hauteur sur votre façade, soit ils sont enterrés dans votre jardin. Afin que le technicien puisse intervenir, il est important que l'accès à la zone d'arrivée du téléphone soit dégagé.

Pour les maisons neuves

Si votre maison n'a jamais été raccordée au réseau téléphonique classique, il est nécessaire, en tant que propriétaire, de procéder à des travaux de viabilisation pour acheminer le câble de fibre optique entre votre logement et le réseau du Département.

À noter : depuis le 1^{er} janvier 2022, les nouveaux raccordements au réseau téléphonique cuivre ne sont plus possibles. Seule la fibre optique est aujourd'hui proposée

Plus d'infos sur :
numerique.loire-atlantique.fr
ou au 0 800 80 16 44.

FOCUS

par Luc BIORET

Le cacouac

Les origines de notre langage usuel réservent parfois quelques surprises. L'anecdote suivante en est une illustration.

Les lavausiens « de souche » et ceux qui naviguent sur l'étier savent que le point de confluence entre l'étier de Lavau et la Loire est curieusement appelé « cacouac ». Comme beaucoup, je me suis souvent interrogé sur l'origine de ce mot mystérieux. J'ai pensé tout d'abord à un terme de patois, mais c'est sans fondement étymologique.

L'hypothèse la plus vraisemblable - et la plus amusante - m'a été révélée par Jean PICHOT, naturaliste et couëronnais⁽¹⁾ familier du fleuve de Nantes à Saint-Nazaire. Elle serait la suivante :

Ce qualificatif aurait été adopté pour désigner le clapot suffisamment puissant pour faire danser



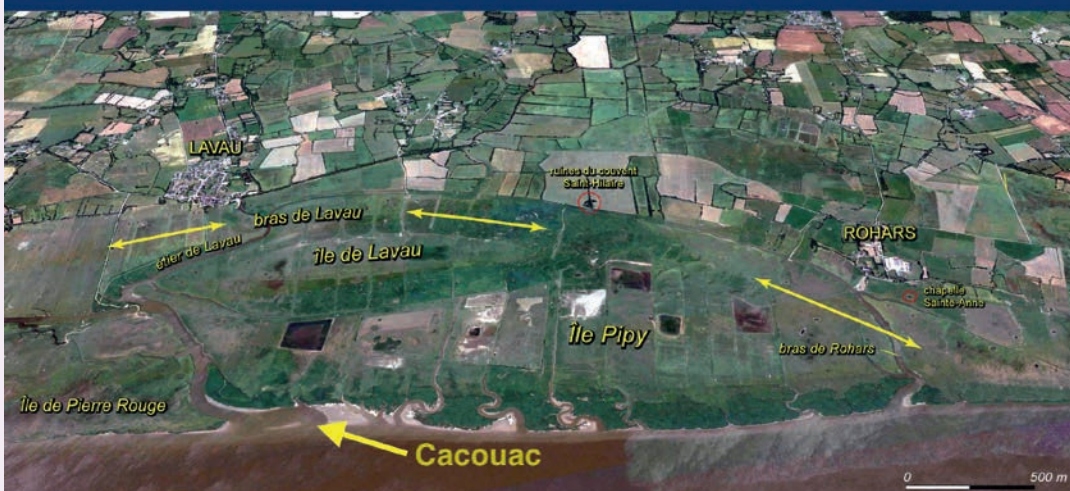
les canots lors de la rencontre à marée descendante des eaux provenant de l'étier contre le courant jusant de la Loire, le phénomène pouvant être accentué par l'importance du débit de l'étier, de la marée et de la direction du vent. Il serait une francisation phonétique du terme américain de Cake Walk, qu'on peut traduire littéralement par « danse du gâteau ». Cette danse appartenait, comme le Charleston, à un moment du jazz américain de la première décennie du 20^e siècle, les meilleurs danseurs étant récompensés par un gâteau. Mais quel rapport pouvait-il y avoir entre un aspect de la culture

d'Outre-Atlantique et un phénomène singulier de notre milieu naturel ?

Le Cake Walk, comme d'autres musiques, fut importé en France par les armées américaines lors du premier conflit mondial. Les « sammies » (soldats américains) étaient présents en nombre et en permanence dans la région (Savenay, Saint Nazaire, Paimbœuf) en 1917-1918 et les populations locales ont eu l'occasion d'entendre ces airs nouveaux qu'ils diffusaient lors de leurs distractions. Ces mélodies se sont ensuite rapidement répandues dans le public dans les « années folles » de 1920 à 1930.

Certains esprits imaginatifs et facétieux eurent tôt fait de comparer le rythme trépidant et endiablé de cette danse au clapot qui agite l'embouchure de l'étier de Lavau. L'appellation fit florès au point d'être adoptée par les Basse-Loire (pêcheurs amateur ou professionnels, sables, herbagers et autres navigants), de se répandre ensuite dans le langage courant et de parvenir jusqu'à nous.

Géoarchéologie de l'hydrographie de l'estuaire de la Loire et localisation des épaves de navires



Il est fondamental de reconstituer de manière précise l'évolution des bras estuariens qui étaient navigables à certaines époques et qui ont parfois totalement disparu. Les épaves les plus anciennes sont probablement dans ces anciens bras, et donc recouverts par les alluvions et non pas dans le chenal de navigation actuel qui est en grande partie artificiel.

Image Google Earth. Traitement et montage Loïc MÉNANTEAU

(1) Et ornithologue auteur de travaux sur les héronières de l'île de Pierre Rouge et le rivage de Lavau.

Médiathèques Estuaire et Sillon

Le programme des Rendez-vous de février 2025 à juin 2025 est disponible dans les 11 bibliothèques et médiathèques d'Estuaire et Sillon.

Fake news, infox, intelligence artificielle, infobésité... pour y voir plus clair et apprendre à lutter contre la désinformation, les médiathèques proposent en 2025 un programme sur la thématique de l'Éducation aux Médias et à l'Information. Des ateliers, des expos, des rencontres, des escape games pour se questionner, s'informer, se former.

Vendredi 14 février | 14h30

JEUX D'ÉNIGMES - FAKE NEWS

Par Les ateliers de Marion B

Les participants auront des indices à découvrir, trier, organiser, observer avec attention pour retrouver le fil de l'histoire sans se faire influencer par des témoins peu fiables et des informations inexactes.

À partir de 7 ans. Inscription Billetweb.
Bibliothèque de Lavau



Vendredi 11 avril | 14h30

ORIGAMI Par Plipli Papier

Cet atelier propose de découvrir et comprendre les bases de l'origami par la pratique.

En cette période printanière, création de fleurs en origami. Possibilité d'être en binôme adulte/enfant.

Tout public. À partir de 8 ans.
Inscription Billetweb.
Bibliothèque de Lavau



- > En février, avril et mai, deux rencontres d'auteurs et une soirée de clôture accompagnent le prix littéraire Au fil des pages.
- > En avril les médiathèques sont partenaires du festival Handiversité et proposent des actions pour se questionner et sensibiliser à la différence
- > En juin, les tout-petits sont chouchoutés avec une programmation du Festival des Bambins aux 4 vents qui se déroulent cette année sur deux semaines et dans quatre communes.
- > Enfin les bibliothécaires vous proposent régulièrement des séances de lecture, des ateliers, des jeux, des causeries...

Retrouvez l'agenda complet sur <https://www.mediathèques.estuaire-sillon.fr/>  Suivez-nos actualités sur Facebook

Blanche Couronne, le livre

L'abbaye de Blanche Couronne, située à La Chapelle-Launay, est un exemple rare d'ensemble monastique fondé au XI^e siècle. L'abbaye est devenue propriété du Département de Loire-Atlantique en 2020 et d'importants travaux de restauration sont menés actuellement pour sauvegarder le site.



<https://abc2025.jimdosite.com> – adresse de la souscription

En attendant de connaître le projet qui sera imaginé pour ce haut lieu de l'histoire de l'estuaire, un groupe d'élus de La Chapelle-Launay s'est rapproché d'Estuarium pour les accompagner dans l'édition d'un ouvrage retraçant les 900 ans d'histoire de l'abbaye. Cet ouvrage ambitionne d'offrir un portrait historique et patrimonial complet et inédit de l'abbaye, de sa fondation jusqu'à nos jours, accessible au plus grand nombre. Les historiens, archéologues, spécialistes, acteurs et témoins, les plus au fait des différentes périodes ont été associés pour faire une synthèse des connaissances d'aujourd'hui sur ce grand patrimoine de Loire-Atlantique.

Ferdy Cox



Le 15 décembre dernier l'association Ferdicox a tenu son assemblée générale. Tous les membres étaient au rendez-vous pour tirer un bilan très positif de l'année écoulée. Ensuite, un moment de convivialité a rassemblé les partenaires et les bénévoles qui ont œuvré pour le week-end du Lavau vintage Camp de mi-septembre. David Piriou, le président de l'association, a souligné l'importance de l'engagement de chacun pour que cet événement soit une vraie réussite. Cet instant a aussi été l'occasion de remettre un chèque de 2785 € à l'association Huntington qui soutient des personnes atteintes de cette maladie. Enfin, l'association a acté une 2^e édition du Lavau vintage camps au cours de l'année 2026. Bien sûr, vous serez régulièrement informés de ce projet.



Aménagement du bourg

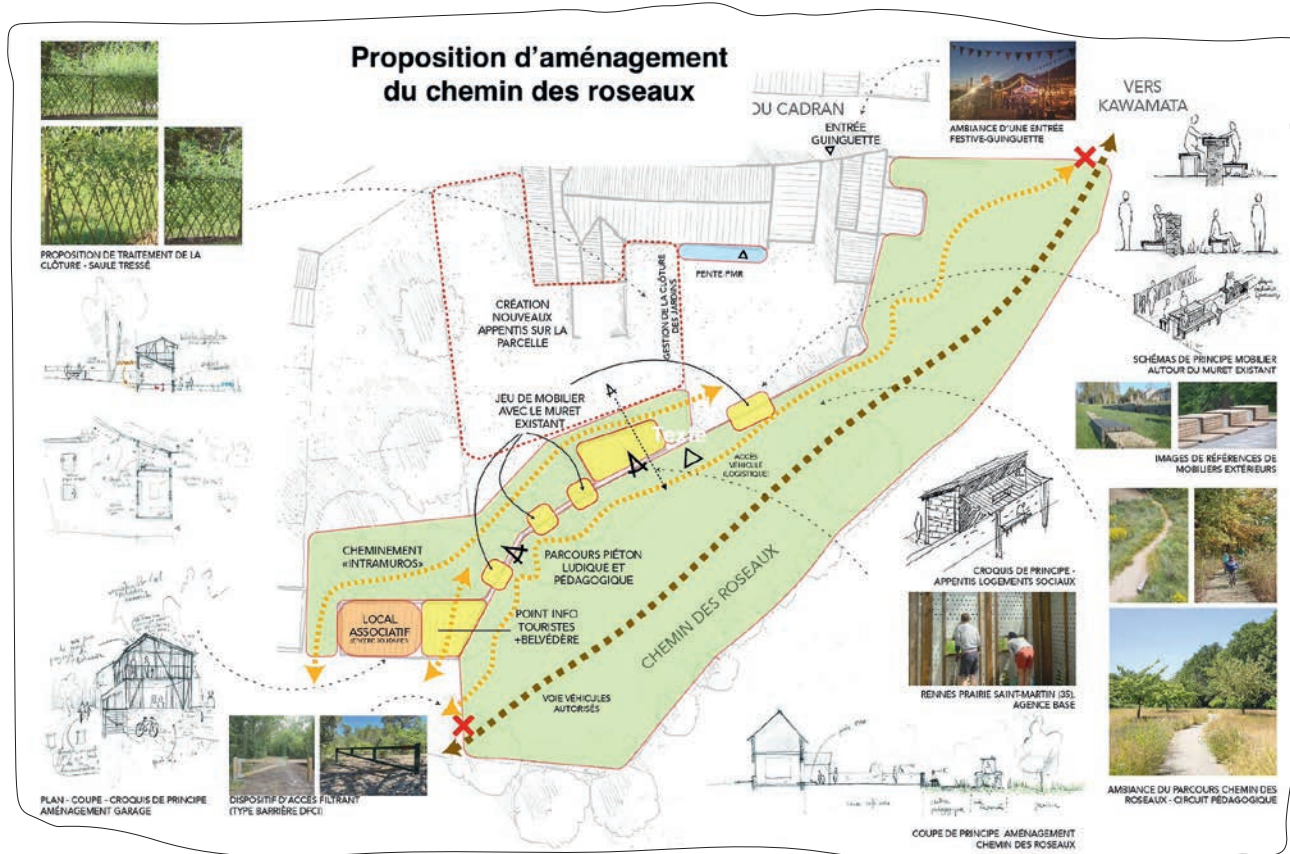
Une démarche participative sur la réflexion autour des futurs usages du café associatif, des garages, du chemin des roseaux et de ses abords a réuni de nombreuses personnes lors d'ateliers et de rencontres. Cette démarche a été animée par des urbanistes Mauranne et Alice du Facteur Urbain qui a abouti à des propositions sur un futur aménagement.

Les missions attribuées au facteur Urbain relevaient de trois postulats:

- Trouver une vocation et des usages aux anciens garages, rachetés par la commune
- Se saisir de l'opportunité d'une succession de fonciers publics, des garages à l'ancienne école,
- pour penser et mettre en œuvre un projet citoyen
- Faire rayonner l'intervention sur les garages au périmètre plus large du chemin des Roseaux, véritable destination à l'échelle

de la commune (estuaire de la Loire, œuvre de Kawamata, le café associatif)

Ainsi le 13 décembre 2024, au sein du café associatif, de nombreux habitants assistaient à la restitution de l'étude. Un débat s'en suivit et permis à tous de comprendre les différents usages et comment aménager cette partie de notre village.



AMÉNAGEMENT DU RDC DES GARAGES

- Au niveau des 2 premières portes de garages
 - pour installation d'un local associatif d'env. 35 m² (épicerie solidaire)
 - sur une plateforme installée 40 cm au-dessus du seuil d'inondabilité
 - avec entrée à l'arrière, côté jardin des garages (en profitant du surélévement du terrain)
- Au niveau de la dernière porte de garage
 - Pour réalisation d'un point de vue/belvédère sur les marais pour les promeneurs, en clin d'œil à l'Observatoire de Kawamata
 - Pour installation d'un belvédère point info touristique

- Avec aménagement façon « halle » ou préau du RDC: pour abriter les promeneurs et ranger les sacs de rando (casiers)
- Pour création d'un second accès au chemin « intramuros » derrière les garages

AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN INTRAMUROS

- de l'actuel chemin à gauche des garages à la cour du café associatif
- avec surélévement du terrain actuel, à un niveau supérieur au seuil d'inondabilité de 40 cm (tables de pique-nique, etc.)
- avec engazonnement et plantations

AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES ROSEAUX

- un accès véhiculé réservé aux véhicules de secours, tracteurs et bétailières (bornes de contrôle et revêtement)
- un accès différencié pour les piétons (balade proche des murets)
- un parcours pédagogique
- des assises et des points de vue
- un parcours ludique avec du mobilier de part et d'autre des murets
- un sol « naturel », des plantations, la préservation d'une prairie naturelle
- des vues (suppression des herbes de pampas et débroussaillage des buissons)

AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU CAFÉ

- mise en accessibilité PMR de l'entrée du café avec aménagement d'une pente légère en bois

- depuis la rue du Cadran avec agrandissement fenêtre
- depuis la sente, avec maintien de la sente en l'état et la mise en place d'une signalétique guinguette
- depuis la cour, avec un accès piéton direct sur la cour depuis les garages, et un accès véhiculé direct depuis le Chemin des Roseaux

AMÉNAGEMENT DES JARDINS DES LOGEMENTS SOCIAUX

- avec conservation et transformation des apprentis en mobilier ludique pour abriter les passants côté intramuros
- avec réduction de la partie sud et extension de la partie ouest des jardins
- avec résidentialisation des jardins (grillages), côté Estuaire pour maintenir les vues et préserver l'intimité

Vie économique



Titulaire du Baccalauréat professionnel esthétique cosmétique parfumerie, je me suis formée il y a peu au massage de la femme enceinte, un massage que j'affectionne tout particulièrement.

Nouvellement installée sur la commune de Lavau-sur-Loire, c'est avec grand plaisir que je vous reçois à mon domicile dans un espace dédié aux soins.

Je propose un massage femme enceinte mais également pour tout public. Afin de connaître les prestations que je propose et leurs tarifs, je vous invite à aller voir sur mon compte Instagram :

[Marieziani_massagesbienetre.](#)

Vous pouvez également me joindre au 06 34 15 87 16 pour tout renseignement ou prise de rendez-vous.

À très bientôt,

Marie Ziani



Nos rendez-vous

Février

Vendredi 7	Concert Five in Shack
Samedi 8	Permanence des élu.e.s, Messe à l'église de Lavau
Vendredi 14	Jeux d'énigmes - Fake News à la Bibliothèque
Lundi 24	Conseil municipal
Vendredi 28	Soirée Save Repair au Café

Mars

Samedi 15	Permanence des élu.e.s
Lundi 17	Conseil municipal
Lundi 31	Conseil municipal

Avril

Vendredi 11	ORIGAMI à la bibliothèque
Samedi 12	Messe à l'église de Lavau
Vendredi 25	Paupiette Clown au Café
Samedi 26	Permanence des élu.e.s
Lundi 28	Conseil municipal

Mai

Samedi 24	Permanence des élu.e.s
Lundi 26	Conseil municipal

Juin

dimanche 1 ^{er} juin	Fête du Port
Lundi 16	Conseil municipal
Vendredi 20	Fête de la Musique au Café
Samedi 21	Permanence des élu.e.s

Café associatif « A Lavau'tre »

Le vendredi soir de 18h30 à 21h30

Café Couture

Les jeudi et samedi de 14h00 à 17h30
Salle de la Roselière

Marche du Vélo Club

Le vendredi de 9h00 à 11h30
Rue du Cadran

Bibliothèque

Le vendredi de 16h00 à 18h30
Le dimanche de 10h30 à 12h00

